



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/70/29
6 juin 2013

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-dixième réunion
Bangkok, 1 – 5 juillet 2013

PROPOSITION DE PROJET : COMORES

Le présent document comporte les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche)

PNUE

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET - PROJETS PLURIANNUELS

Comores

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE
PGEH (phase I)	PNUE

(II) DERNIÈRES DONNÉES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 7	Année : 2012	0,11 (tonne PAO)
--	--------------	------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)								Année : 2011	
Substances chimiques	Aérosols	Mousses	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transfert	Utilisation en laboratoire	Consommation totale par secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-123									
HCFC-124									
HCFC-141b									
HCFC-142b									
HCFC-22					0,12				0,12

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Valeur de référence 2009-2010 :	0,1	Point de départ des réductions globales durables	0,14
CONSOMMATION ÉLIGIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	0,05	Restante :	0,09

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,01			0,01		0,01		0,01	0,04
	Financement (\$US)	39 550	0	0	39 550	0	33 900	0	18 080	131 080

(VI) DONNÉES DU PROJET			2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			s.o.	s.o.	0,14	0,14	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,09	s.o.
Consommation maximale autorisée (tonnes PAO)			s.o.	s.o.	0,14	0,14	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,09	s.o.
Financement convenu (\$US)	PNUE	Coûts du projet	44 000	0	35 000	0	0	35 000	0	30 000	0	16 000	160 000
		Coûts d'appui	5 720	0	4 550	0	0	4 550	0	3 900	0	2 080	20 800
Financement approuvé par l'ExCom (\$US)		Coûts du projet	44 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	44 000
		Coûts d'appui	5 720	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 720
Total du financement soumis pour approbation à la présente réunion (US \$)		Coûts du projet	0	0	35 000	0	0	0	0	0	0	0	35 000
		Coûts d'appui	0	0	4 550	0	0	0	0	0	0	0	4 550

RECOMMANDATION DU SECRETARIAT :	Approbation globale
--	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement des Comores, le PNUE, en qualité d'agence d'exécution désignée, a soumis à la 70^e réunion du Comité exécutif une demande de financement pour la deuxième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un montant total de 35 000 \$US plus 4 550 \$US de frais d'appui d'agence pour le PNUE. Cette demande comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH ainsi que les plans annuels de mise en œuvre pour les années 2013 à 2016.

Contexte

2. Le Comité exécutif a approuvé à sa 64^e réunion le PGEH des Comores, afin de réduire d'ici à 2020 la consommation de HCFC du pays de 35 % par rapport à la valeur de référence, pour un financement approuvé en principe d'un montant total de 160 000 \$US, plus coûts d'appui d'agence de 20 800 \$US pour le PNUE. Également lors de la 64^e réunion, le Comité exécutif a approuvé le financement de la première tranche de la phase I du PGEH pour un montant de 44 000 \$US plus coûts d'appui d'agence 5 720 \$US pour le PNUE.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH

3. Le système d'autorisation et de quotas a été mis en place pour tous les SAO, y compris les HCFC. Le gouvernement a amendé la législation pour pouvoir inclure le calendrier accéléré de l'élimination des HCFC conformément à la décision XIX/6, et un système de quotas pour les HCFC a été introduit. Une autorisation est donc exigée pour les importations de HCFC.

4. Les activités suivantes ont été mises en œuvre dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation : 15 agents des douanes (venus des trois différentes îles formant les Comores) ont été formés afin de pouvoir identifier et contrôler les HCFC et les équipements à base de HCFC, et deux identificateurs de SAO ont été distribués aux principaux points d'entrée. Soixante techniciens ont été formés aux bonnes pratiques de l'entretien, notamment à la manipulation sans danger des frigorigènes à base d'hydrocarbures, et un code de conduite a été adopté par l'Association des techniciens frigoristes, qui a également pris part à la formation et à la certification des techniciens. En outre, les institutions de formation professionnelle et quelques grands ateliers de réparation ont été recensés à travers le pays afin de servir de centres de référence pour la formation des techniciens et aussi pour la gestion des quelques sets d'équipement pour les techniciens des régions. L'unité de gestion et de suivi du projet est devenue opérationnelle.

5. À la date de mai 2013, sur les 44 000 \$US approuvés pour la première tranche, 38 090 \$US avaient été décaissés ou engagés. Le solde de 5 910 \$US sera décaissé en 2013.

Plans annuels pour la seconde tranche du PGEH

6. Les principales activités à mettre en œuvre lors de seconde tranche de la phase I du PGEH sont les suivantes : poursuite de la formation de 45 agents des douanes et d'autres agents chargés de l'application des lois (10 000 \$US) ; formation supplémentaire de 40 techniciens de l'entretien des équipements de réfrigération, notamment la récupération et le recyclage des HCFC et la reconversion des équipements de climatisation domestiques (20 000 \$US) ; et suivi et évaluation des activités du PGEH (5 000 \$US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRETARIAT

OBSERVATIONS

Système d'autorisation opérationnel

7. Conformément à la décision 63/17 et comme le demande l'accord conclu entre le gouvernement des Comores et le Comité exécutif, le gouvernement a fait parvenir la confirmation qu'un système national opérationnel d'autorisation et de quotas des importations et exportations de HCFC est en place et que ce système est en mesure d'assurer le respect des objectifs d'élimination des HCFC du Protocole de Montréal pendant la durée de l'accord. Un quota d'importation de 0,14 tonne PAO (2,6 TM) a été émis pour 2013.

Consommation de HCFC

8. La valeur de référence des HCFC aux fins de conformité a été fixée à 0,1 tonne PAO, sur la base des données de consommation réelles communiquées pour 2009 et 2010 au titre de l'article 7 du Protocole de Montréal comme l'indique le tableau 1. La valeur de référence fixée est égale à celle conclue entre le gouvernement des Comores et le Comité exécutif, ce qui fait que cet accord n'a pas besoin d'être modifié. La consommation de HCFC a baissé, passant de 0,14 tonne PAO (2,50 TM) en 2009 à 0,11 tonne PAO (1,98 TM) en 2012.

Tableau 1 : Consommation de HCFC-22 aux Comores (2006-2012 - Article 7)

HCFC-22	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Valeur de référence*
tonnes métriques	1,03	2,10	2,30	2,50	2,46	2,10	1,98	2,48
tonnes PAO	0,06	0,12	0,13	0,14	0,14	0,12	0,11	0,14

(*) La valeur de référence des HCFC aux fins de conformité est de 0,1 tonne PAO (sur la base d'une décimale après la virgule).

9. Invité à fournir des informations supplémentaires sur les frigorigènes à base d'hydrocarbures, le PNUE a expliqué qu'il n'y a pas de rapports disponibles sur l'utilisation actuelle des frigorigènes à base d'hydrocarbures et qu'il n'existe pas non plus de réglementations sur leur utilisation dans le pays. Toutefois l'Unité nationale de l'ozone a noté la présence de quelques équipements à base d'hydrocarbures et l'utilisation pour l'entretien des systèmes de réfrigération de propane (gaz de pétrole liquéfié utilisé pour la cuisson des aliments). Le PNUE a également indiqué que les questions en relation avec les obstacles à l'introduction de technologies et de frigorigènes de remplacement (y compris d'autres aspects liés à l'équipement tels que l'efficacité énergétique) rencontrés au cours de la mise en œuvre du PGEH seraient discutées lors de la réunion de réseau des administrateurs de l'ozone en Afrique.

10. Le Secrétariat note que la consommation de HCFC-22 a été progressivement réduite depuis 2009 et qu'un système d'autorisation d'importations et de quotas, devenu opérationnel, permettra les réductions de consommation en accord avec le calendrier d'élimination du Protocole de Montréal. Les activités du secteur de l'entretien ont été développées avec la participation des parties prenantes clés. Selon les informations rapportées par le PNUE, le renforcement de la collaboration avec la principale école de formation dans le domaine de la réfrigération et l'introduction d'un module sur l'ozone dans l'identification et le contrôle des SAO dans le programme des cours de la principale école de formation d'agents des douanes assureront la durabilité à long terme des activités proposées dans la phase I du PGEH.

RECOMMANDATION

11. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) aux Comores et recommande également l'approbation globale de la deuxième tranche de la phase I du PGEH pour les Comores et du plan de mise en œuvre de la tranche correspondante, avec les coûts d'appui connexes, au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coût d'appui (\$US)	Agence d'exécution
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche)	35 000	4 550	PNUE
